

3a – Plan de zonage

LA CHAPELLE-SAINT-LAUD

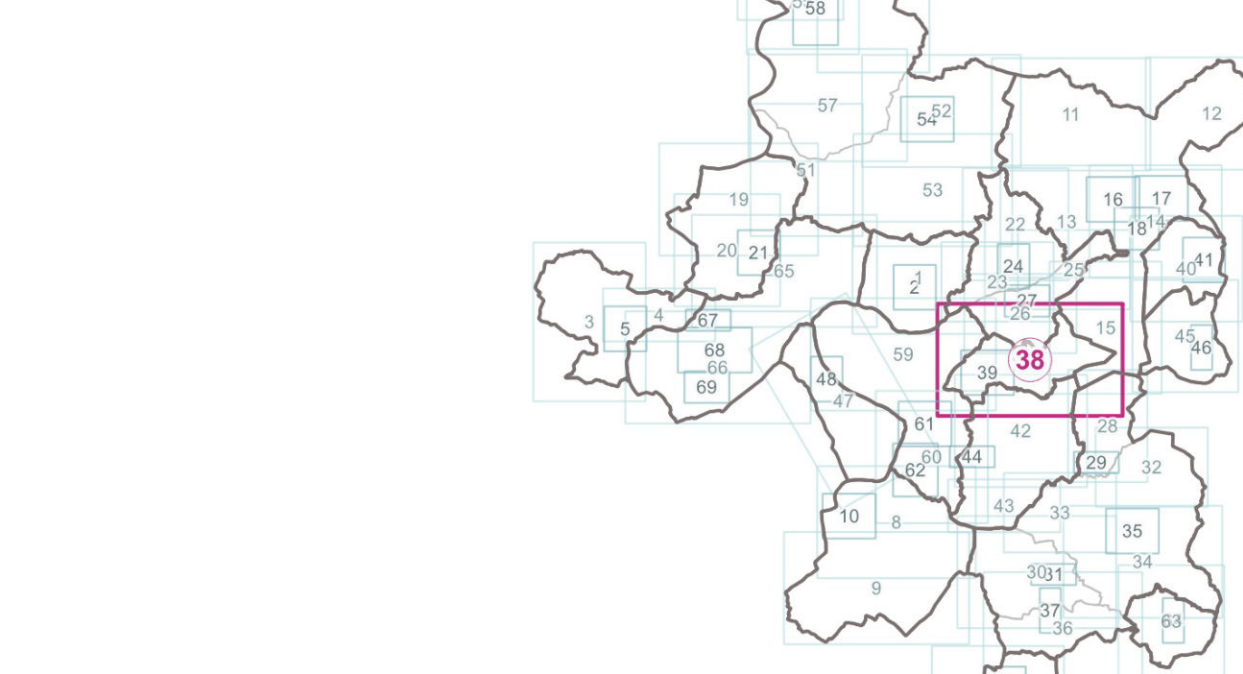


Planche n° 38 / 69
1:5 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	20/06/2019	07/11/2024	04/12/2025



- Limite de zonage
- UA1 Secteur urbain central des polarités principales
- UA2 Secteur urbain central des autres communes
- UA4 Hameau ancien avec valeur architecturale et/ou patrimoniale
- UB1 Secteur urbain périphérique des polarités principales
- UB2 Secteur urbain périphérique des autres communes
- UB3 Hameau lié à un développement urbain récent avec possibilité de densification
- UB4 Hameau lié à un développement urbain récent
- UY6 Secteur urbain destiné aux activités économiques de grandes ampleur
- UY7 Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire
- UY8 Secteur urbain destiné au développement mixte des activités économiques dont le commerce
- UZ Zone dédiée à l'aéroport Angers-Marcé et au Parc d'activités associé
- JAUD Zone à urbaniser à vocation mixte, périphérie d'une centralité d'un bourg
- JAUE Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipements collectifs
- JAUN Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat
- JAUN Zone à urbaniser à vocation économique
- JAUS Secteur d'urbanisation future à moyen/long terme
- A Zone agricole générale
- AP Secteur agricole dédié à la préservation des paysages identitaires
- AR Secteur agricole dédié à la recherche et à l'enseignement
- AV1 Secteur agricole dédié aux aires d'accueil des gens du voyage
- AV2 Secteur agricole dédié aux terrains familiaux
- AV Secteur agricole lié aux activités économiques industrielles et/ou artisanales isolées, de faible ampleur
- N Zone naturelle générale
- NH1 Secteur dédié aux résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- NH2 Secteur dédié aux habitations légères de loisirs sans fondation
- AL Secteur dédié à des espaces naturels de loisirs et à des équipements publics de loisirs
- NP Secteur dédié à la valorisation du patrimoine bâti remarquable
- NT Secteur dédié à l'hébergement touristique et aux activités de loisirs
- NX Secteur destiné aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés
- Périmètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre d'Attente de projet d'Aménagement Global (expiration décembre 2030)
- Emplacement réservé
- Zone non aedificandi
- Linéaire commercial protégé
- Marge de recul le long des cours d'eau
- Constructibilité interdite le long des grands axes routiers
- Classement zonore des infrastructures terrestres (zones de bruit)
- Maltrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures
- Site et sol pollués
- Périmètre résiduel concerné par une ZAC
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Voie et chemin à conserver (chemin creux, chemin blanc...) ou à créer
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone rouge
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - zone bleue
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
- Secteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)
- Secteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)
- Zone humide protégée
- Zone de nappe peu profonde
- Zone inondable du ruissseau de la Grande Boire
- Mare et plan d'eau
- Boire
- Zone de présomption de prescription archéologique
- Site patrimonial remarquable
- Monument historique

Éléments de patrimoine identifiés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme :

- Édifice remarquable
- Mur et muret
- Ensemble bâti remarquable
- Éléments de petit patrimoine

Composantes végétales identifiées au titre des L.151-19, L.151-23 et L.113-1 du Code de l'Urbanisme :

- Arbre remarquable
- Haie, alignement d'arbres et talus
- Espace boisé classé
- Boisement
- Parc et jardin remarquable
- Espace public végétalisé

Liste des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Commune	m²
CHP01	Voie-élargissement	Commune	LA CHAPELLE-SAINT-LAUD	123
CHP02	Stationnement	Commune	LA CHAPELLE-SAINT-LAUD	582
CHP03	Équipement public	Commune	LA CHAPELLE-SAINT-LAUD	3550
CHP04	Espace public-élargissement de la voie	Commune	LA CHAPELLE-SAINT-LAUD	458
CHP05	Équipement public- station d'épuration	CC ALS	LA CHAPELLE-SAINT-LAUD	2657

